

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DES PYRENEES-ORIENTALES 16 bis, cours LAZARE ESCARGUEL 66014 PERPIGNAN CEDEX

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL Nº 4362/7008

modifiant le régime d'ouverture au public du service des impôts des entreprises centralisateur et des services des entreprises des impôts du département des Pyrénées-Orientales les 10 novembre 2008, 26 décembre 2008 et 2 janvier 2009.

=oOo=--

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES , CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU les articles I et 3 du décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

VU le décret n° 71-72 du 26 janvier 1971 portant abrogation des articles 632 et 644 du code général des impôts ;

VU l'article 33 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

VU l'arrêté préfectoral nº 3833/07 du 23 octobre 2007;

VU les propositions de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1. Le service des impôts des entreprises centralisateur et les services des impôts des entreprises implantés dans le département seront fermés au public le lundi 10 novembre 2008, les vendredis 26 décembre 2008 et 2 janvier 2009.

ARTICLE 2. M. le Secrétaire Général de la Préfecture et M. le Directeur des Services Fiscaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Perpignan, le 25 6CT 2008

Pour in Prison of par deligation,

LE PREE

Gilles PRIETO